

COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 15 JUIN 2022 - 20 h 30

L'an **deux mille vingt-deux** et le **quinze juin, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : MM. GARCIA Nicolas, TRIVES André, FAJULA Jacques, Mmes OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mme PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mmes CANTE Laetitia, MARTINEZ Marie, PASTORE-TAVERNIER Virginie, MM. LEFEVRE Jean-Marie, POIRSON Jacques, SANCHEZ Joseph.

Absents ayant donné procuration : M. MANZANARES Père à Mme CANDILLE Sylvaine, Mme MIRAILLES Anne-Lise à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. EL GHAOUAL Yacine à M. GARCIA Nicolas.

Absentes : Mmes BOUISSAC Sylvie, BOUCHER Diane.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

INFORMATION SUR LA DÉMISSION DE 5 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Cinq conseillers municipaux qui composaient le groupe d'opposition « Elne 2026, Nouvelle force » ont démissionné en date du 7 juin 2022, il s'agit de :

Madame BERTRAND-PLANES Roselyne,
Madame MONTHEIL Yannick,
Monsieur GLIN Gilles,
Monsieur HIGUERO Charles,
Monsieur RAUCOULE Claude.

Les suivants sur la liste « voir, Vouloir, Oser pour Elne » conduite par Monsieur Yves BARNIOL, nommés conseillers municipaux sont les suivants :

Monsieur LEFEVRE Jean-Marie,
Monsieur POIRSON Jacques,
Madame TAVERNIER Virginie,
Monsieur SANCHEZ Joseph,
Madame BOUCHER Diane.

Monsieur le Maire remet aux présents la charte de l'élu local, le statut de l'élu local et la médaille de la Ville d'Elne.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du tableau du conseil municipal prévu par l'article L. 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 MAI 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité :

- **VOTE** : Pour : 24
 Abstentions : 4 (*SANCHEZ Joseph, POIRSON Jacques, PASTORE-TAVERNIER Virginie, LEFEVRE Jean-Marie*)

INFORMATION SUR LA SALLE HELENA – A.A.P. RECONQUÊTE DES FRICHES EN OCCITANIE

La Commune d'ELNE souhaite s'engager dans une véritable action en faveur de la reconquête des friches en agissant sur la Salle Helena.

Le Maire informe son Conseil Municipal que, dans le cadre de l'Appel à Projet de Reconquête des friches en Occitanie - 3ème édition, une candidature a été déposée auprès des services de la Région pour la réhabilitation du lieu.

Ce patrimoine bâti remarquable, situé dans le périmètre du Quartier Prioritaire de la Ville, est un véritable équipement public moteur qui participera à la reconquête de la ville haute et la ville basse. *« Je peux même dire qu'il n'y a pas de relance et de transformation de notre cœur de ville sans une Salle Helena réhabilitée et active ».*

A ce titre, la commune a souhaité prendre rang pour cette opération et l'inscrire comme un réel projet de territoire. La restauration et la réouverture de la Salle Helena se présentent comme une réelle plus-value pour Elne, son centre-ville avec un rayonnement sur l'ensemble du territoire.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par décision du 12 mai 2022, il a signé un contrat avec Marie-Françoise CAILLENS de Saleilles, en vue de la location de la galerie d'art « La Pardalera » située au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 11, rue Molière, pour la période du 17 juin 2022 au 19 juin 2022, moyennant un loyer fixé à 13,60 euros pour 3 jours de location, charges d'eau et d'électricité comprises, payable à terme à échoir.
- 2) Par décision du 12 mai 2022, il a signé une convention d'honoraires pour une mission d'activité contentieuse et d'activité de conseil avec la S.C.P.A. Emeric VIGO, avocat inscrit au Barreau des Pyrénées-Orientales de PERPIGNAN,
Ce contrat est conclu pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} mai 2022 soit jusqu'au 30 avril 2023, pour un montant forfaitaire d'honoraire fixé à 16.800 € H.T., payable mensuellement soit 12 factures de 1.400 € H.T. soit 1.680 € T.T.C., frais de déplacement inhérents à une réunion mensuelle inclus.
- 3) Par décision du 13 mai 2022, il a décidé de déléguer au nom de la Commune d'Elne, l'exercice du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie dans le cadre de l'aliénation portant sur les parcelles cadastrées section AZ n° 115, 116 et 122, situées 17 et 19, rue de la Gangue et 4, rue Danton à ELNE (66200) et d'une contenance totale de 296 m².
- 4) Par décision du 17 mai 2022, il a révisé le montant du loyer mensuel du bail emphytéotique consenti à la Société TERRA SOL, devenue ALLIANCE ENVIRONNEMENT EXPLOITATION, pour la location de deux parcelles de terre en vue de recevoir une unité de compostage, fixé à 1.893 € à compter du 1^{er} juin 2022..
- 5) Par décision du 18 mai 2022, il a révisé le montant du loyer du contrat de bail signé avec Madame Valérie VAN HANDENHOVE pour la location de la galerie Molière à Elne, pour installer son atelier de reliure, d'encadrement d'art et de ventes de livres, fixé à 187 € à compter du 1^{er} juin 2022.
- 6) Par décision du 18 mai 2022, il a signé un contrat avec la S.A.R.L. LUBBOR d'Elne en vue de la location du garage sis 3, place Colonel Roger, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, moyennant un loyer mensuel fixé à 80 euros.
- 7) Par arrêté du 19 mai 2022, il a concédé à perpétuité à Monsieur Jonathan BERNADACH et Madame Audrey BERNADACH, domiciliés à Elne, une superficie de 3,50 m² de terrain dans le cimetière communal (extension cimetière neuf), Tombe n° 47 – 3^{ème} allée, moyennant la somme de 315,00 euros..
- 8) Par décision du 19 mai 2022, il a signé un contrat de tir avec la Société « Pyragric Industrie » de Rilleux-la-Pape en vue d'assurer un spectacle pyrotechnique le 14 juillet 2022, moyennant une rémunération fixée à 5.000 euros T.T.C. Le tarif comprend la fourniture des artifices, les frais d'assurance, la prestation de tir, le transport et le prêt du matériel.

- 9) Par décision du 23 mai 2022, il a signé une convention d'honoraires avec Maître Mathieu PONS SERRADEIL de Perpignan pour l'assistance et le suivi dans le cadre de la procédure en fixation de prix de la parcelle BK n° 125 de l'indivision Esther Serra / Henri Amigues, moyennant la somme de 2000 €
- 10) Par décision du 25 mai 2022, il a signé un contrat d'assistance juridique avec Maître Frédéric BONNET, Avocat à Perpignan en vue de répondre à toute consultation orale ou écrite de la Commune sur tous problèmes de caractère juridique pouvant avoir trait aux activités de celle-ci. Le contrat est conclu pour une durée de 7 mois à compter du 1^{er} juin 2022, moyennant une rémunération mensuelle forfaitaire fixée à 600 € H.T. soit 720 € T.T.C., frais de déplacement inhérents à une réunion mensuelle inclus.
- 11) Par décision du 25 mai 2022, dans le cadre de la fête du sport et des associations, il a signé un contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle avec « Bitbotch Jongle » de Sainte Colombe de la Commanderie, en vue d'assurer un spectacle participatif « Bulle de Cirque » le 11 juin 2022, moyennant une rémunération fixée à 500 euros T.T.C.
- 12) Par décision du 25 mai 2022, dans le cadre de la fête de la musique, il a signé un contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle avec « Rootsound Music » de Castellar del Valles (Espagne) en vue d'assurer le concert du groupe « Che Sudaka » le 22 juin 2022, moyennant une rémunération fixée à 7.500 euros T.T.C., droits d'auteurs et restauration en sus.
- 13) Par décision du 25 mai 2022, il a signé un contrat d'engagement avec « Les Désallumés » d'Elne, en vue d'assurer la seconde partie des feux de la Saint Jean, le 23 juin 2022, moyennant une rémunération fixée à 840 euros net, charges sociales et droits d'auteurs en sus.
- 14) Par décision du 31 mai 2022, il a signé un contrat avec la Société SCHILLER France de Bussy Saint Georges (77600), pour une mission de maintenance triennale et d'assistance du défibrillateur du Centre Municipal de Santé, avec forfait consommable pour un montant annuel global de 152 € H.T., soit 182,40 € T.T.C. pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2022.
- 15) Par décision du 31 mai 2022, dans le cadre de la fête du sport et des associations, il a signé un contrat de cession avec l'Association « Magic Stars Productions » de Perpignan en vue d'assurer la location de matériel et de personnel technique, le 11 juin 2022, moyennant une rémunération fixée à 1.360 € T.T.C., droit d'auteurs en sus.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX MICRO-PROJETS TRANSFRONTALIERS
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER** le Département des Pyrénées-Orientales, pour l'obtention d'une subvention d'un montant de 5.750,00 euros.
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

- DIT que les crédits nécessaires sont prévus sur le Budget Principal de l'exercice 2022.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ET DE LA
RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE POUR LA RÉALISATION
D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ TECHNICO-ÉCONOMIQUE CONCERNANT LA
DÉSIMPÉRMÉABILISATION DE TROIS ZONES DE STATIONNEMENT
AINSI QUE LA MISE EN PLACE DE DÉMARCHES DE SENSIBILISATION
EN DIRECTION DES HABITANTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** sans réserve, la réalisation des études de faisabilité technico-économique sur trois zones de stationnement, pour un coût estimé à 177.000,00 euros T.T.C.
 - **D'APPROUVER** sans réserve, la réalisation de démarches de sensibilisation des habitants sur l'intérêt de la gestion des eaux pluviales à la parcelle, pour un coût estimé à 8.000,00 euros T.T.C.
 - **DE DEMANDER** à l'Agence de l'Eau et à la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée des subventions respectives de 88.000,00 euros T.T.C. et de 55.000,00 euros T.T.C. (soit au total 80 % de subvention).
 - **DE DEMANDER** aux organismes financeurs, l'autorisation d'anticiper la réalisation de l'opération avant l'obtention des subventions.
 - **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
- **PREND** acte que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'envoi des aides et achevée dans les trois ans.
- **DIT** que les crédits pour lesdites prestations sont prévus sur les budgets de l'exercice 2022 et 2023 (report de budget 2022) et seront financés par subvention et autofinancement de la commune (20%).

**RÉALISATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF À PROXIMITÉ IMMÉDIATE
DU CENTRE URBAIN DANS LE PÉRIMÈTRE DU QUARTIER VÉCU**

**Travaux de démolition (ancien skate-park), d'implantation et de création
d'un équipement cycliste de proximité de nouvelle génération « Pumptrack »
avec rampe d'accessibilité**

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS :

- De L'ÉTAT au titre du « **PLAN 5.000 ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ** »
- De la COMMUNAUTÉ des COMMUNES des ALBÈRES, de la CÔTE VERMEILLE et de l'ILLIBERIS au titre des fonds de solidarité - **EXERCICE 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de création d'un **équipement cycliste de proximité de nouvelle génération** « pumptrack » sur un espace foncier limité, en partie sur l'emprise de l'actuel skate-parc vétuste et dangereux (structure à démolir). Coût global de l'opération estimé à **116.050,00 euros H.T, soit 139.260,00 euros T.T.C.**
- **DE DEMANDER** une subvention :
 - à l'Agence Nationale du Sport au titre du plan 5000 équipements de proximité,
 - à la Communauté des Communes A.C.V.I. au titre des fonds de solidarités,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté,

○ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice 2022

**CONTRAT DE VILLE D'ELNE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « QUARTIERS D'ÉTÉ 2022 »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

○ **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 4.200 euros dans le cadre de l'opération « Quartiers d'été 2022 » au titre de la politique de la ville répartie comme suit :

- Un montant de 4.000 euros à l'association YUMMY pour l'action intitulée « Quartiers d'été 2022 - TOUS DEHORS! Week-end d'Arts de Rue dans les quartiers »,

- Un montant de 200 euros à l'association LES PETITS DEBROUILLARDS pour l'action intitulée « Quartier d'été 2022 : semaine scientifique à Elne ».

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et actes utiles en la matière.

- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE D'UN MONTANT DE 268,00 EUROS
À MONSIEUR BERNARD MALANCHINI POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS
AU 7, RUE DU FOUR À ELNE
DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
(O.P.A.H.)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

○ **D'ATTRIBUER** une aide financière d'un montant de 268,00 euros à Monsieur MALANCHINI Bernard, propriétaire occupant d'un immeuble situé 7, rue du Four à ELNE, venant de réaliser des travaux de réhabilitation d'une maison pour un montant total de 6.687,99 euros H.T. soit 7.340,59 euros T.T.C., et ce dans le cadre de la mise en œuvre de l'O.P.A.H.

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et actes utiles en la matière.

- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE D'UN MONTANT DE 1.750,00 EUROS
À MADAME THERIN MARLÈNE POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS
AU 9, RUE VICTOR HUGO À ELNE
DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
(O.P.A.H.)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

○ **D'ATTRIBUER** une aide financière d'un montant de 1.750,00 euros à Madame THERIN Marlène, propriétaire bailleur d'un immeuble situé 9, rue Victor Hugo à ELNE, venant de

réaliser des travaux de réhabilitation d'une maison pour un montant total de 16.072,00 euros H.T. soit 17.479,00 euros T.T.C., et ce dans le cadre de la mise en œuvre de l'O.P.A.H.

- o **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et actes utiles en la matière.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

**FIXATION du MONTANT de la REDEVANCE d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC par les OUVRAGES des RÉSEAUX PUBLICS de TRANSPORT et de DISTRIBUTION d'ÉLECTRICITÉ
- Année 2022 -**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2022.
- **FIXE** le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum :
 $(0,381 \times 9.364 \text{ h.} - 1.204) \times 1,4458 = 3.417,41 \text{ euros, arrondi à } \mathbf{3.417 \text{ euros}}$.
- **DIT** que ce montant sera automatiquement revalorisé chaque année par application de l'index d'ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

MODIFICATION DU CALCUL DE LA PARTICIPATION POUR LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DE LA CATHÉDRALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE:

- o **DE REMBOURSER** à Monsieur l'Abbé la somme de 172,95 euros pour la consommation électrique de l'année 2021.
- o **DE REMBOURSER** annuellement à Monsieur l'Abbé 50 % des factures d'électricité libellées au nom de la Paroisse à compter de 2022, afin de rembourser les kilowatt-heures utilisés par la Collectivité pour les visites guidées de la Cathédrale.
- **DIT** que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice en cours et le seront sur ceux à venir.

FIXATION DES TARIFS DE LA BILLETTERIE POUR LA REPRÉSENTATION DU DYPTIQUE : « LES TEMPS QUI COURENT... » DE BERNADETE BIDAUDE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition des différents tarifs.
- **FIXE** les tarifs tels que présentés ci-dessous :

Titre	Tarif général	Tarif réduit pour les illibériens, demandeurs d'emploi avec justificatif de droits de moins de 6 mois, bénéficiaires du R.S.A., étudiants jusqu'à 25 ans, titulaires de l'A.A.H., personnes retraités à partir de 62 ans	Gratuit pour les enfants jusqu'à 10 ans
« La vie avec Oradour » ou « De sang et de lait » (Formule une représentation)	10,00 €	5,00 €	-
« La vie avec Oradour » et « De sang et de lait » (Formule deux représentations)	15,00 €	7,50 €	-

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS
PERSONNEL TITULAIRE
1^{er} JUILLET 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE de :**

- **TRANSFORMER**, à compter du 1^{er} Juillet 2022, dans le cadre d'un avancement de grade, un poste de Gardien-Brigadier à temps complet, en 1 poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet,
- **CRÉER**, à compter du 1^{er} Juillet 2022, aux fins de répondre au besoin de remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

**ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS
PERSONNEL CONTRACTUEL - 1^{er} JUILLET 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **DE TRANSFORMER**, à compter du 1^{er} Juillet 2022, et ce pour apporter plus de souplesse au service Culture/Patrimoine, les quatre postes d'Adjoint Territorial du Patrimoine à temps complet en quatre postes d'Adjoint Territorial du Patrimoine à temps non complet, 30/35°.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

**ATTRIBUTION DU LOT n°4 CADASTRÉ BH n° 563
ISSU DE LA DIVISION EN 5 LOTS AU « CŒUR DES TRILLES 2 »,
À M. EL KHAOULANI ABDJALLIL ET MME EL KHAOULANI AUDE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **DE CÉDER** à Monsieur et Madame EL KHAOULANI Abdjallil et Aude, domiciliés à ELNE (66200), le lot n°4, d'une superficie de 411 m², cadastrée BH n°563, au prix de 190 euros H.T. soit 228 euros T.T.C. le m², ce qui porterait le montant total de la vente à 78.090,00 euros H.T. soit 93.708,00 euros T.T.C. (hors frais d'acquisition).
- **D'INSTAURER** une servitude « *non altius tollendi* » dans l'acte à intervenir, qui interdira toute construction en R+1 afin d'éviter une perte de vue ou toute nuisance pour le voisinage et ce, afin de se prémunir d'un recours des tiers en la matière.

- **PRÉCISE** que le montant de la T.V.A. sur marge s'élèvera à 15.618,00 euros.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître Jérôme de ZERBI, notaire à PERPIGNAN (66000) disposant de l'ensemble du dossier depuis sa création en 2016.

**PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DE LA CONCESSION
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL POUR L'EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du compte rendu d'activité de la concession de distribution publique de gaz naturel pour l'année 2021, présenté par G.R.D.F.

**SIGNATURE D'UN AVENANT n° 1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
DE L'HÉBERGEMENT BLEU SITUÉ À L'ESPACE GAVROCHE RELATIVE
AUX FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES PORTÉES DANS LE CADRE
DES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX EN VILLE BASSE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de prolonger jusqu'au 29 juillet 2022 la mise à disposition de l'hébergement « bleu » situé à l'Espace Gavroche au profit du service archéologique départemental.
- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition de l'hébergement bleu à intervenir entre la Commune d'Elne et le Département des Pyrénées-Orientales.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE DE MISE À DISPOSITION
DE LOCAUX ET MOYENS HUMAINS ENTRE LA COMMUNE D'ELNE
ET L'ASSOCIATION « ELS DIABLES DEL HOLD'EM »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Els diables del Hold'em », de la salle associative de la chapelle Sant Jordi, tous les vendredis de 20 heures à 3 heures, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2022.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et de moyens humains.

**MODIFICATION DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT
RÉSULTANT DE LA PROROGATION DE LA DURÉE DU TRAITÉ DE CONCESSION
ET APPROBATION DE L'AVENANT n° 8
AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DE LA Z.A.C. DE « LAS CLOSES »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 8 au Traité de concession d'aménagement du 6 juillet 2007.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document en la matière.
- **DIT** que la présente délibération et ses annexes, seront transmises à Monsieur le Préfet dans le cadre de l'exercice de son contrôle de légalité et feront en outre l'objet des formalités de publicité ci-après :

- * Affichage pendant un mois en mairie.
- * Publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du C.G.C.T.
- * Chacune de ces formalités de publicité mentionnera que le dossier peut être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

- **VOTE** : Pour : 24
Abstentions : 3 (*Poirson, Pastore-Tavernier, Lefèvre*)
